

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie,
des Finances et de la Souveraineté
industrielle et numérique

Décision du 26 juillet 2024 portant retrait de l'agrément du bureau de normalisation des activités aquatiques et hyperbares (BNAAH)

NOR : ECOI2419604S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu la loi n° 41-1987 du 24 mai 1941 relative à la normalisation ;

Vu le décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 modifié relatif à la normalisation, notamment ses articles 8 et 11 ;

Vu la décision du 18 décembre 2023 portant agrément du BNAAH ;

Vu le jugement du 18 juin 2024 du tribunal judiciaire de Marseille ouvrant la procédure de liquidation judiciaire de l'association Institut National de la Plongée Professionnelle (INPP) à laquelle le BNAAH appartient ;

Décide :

Article 1^{er}

L'agrément du BNAAH en date du 18 décembre 2023 comme bureau de normalisation sectoriel est retiré en conséquence de la liquidation judiciaire de l'INPP et de l'impossibilité pour le BNAAH de se conformer à ses obligations en tant que bureau de normalisation sectoriel.

Article 2

La déléguée interministérielle aux normes est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 26 juillet 2024

La Déléguée interministérielle aux normes
Delphine RUEL